

DUPLI-COLOR Spray professionnel pour tous types de fonds

Fiche Technique



Apprêt universel pour le fer, l'acier, le zinc, l'aluminium, l'aluminium anodisé, l'acier V2A, les éléments de construction revêtus de poudre, divers plastiques et le bois. Protection anticorrosion active avec un bon pouvoir d'adhérence, une bonne résistance à la chaleur et un pouvoir de remplissage élevé.

N° comm.: 478352, 478369

Qualité & propriétés

- À base de résines synthétiques
- Résistant aux intempéries
- Séchage rapide
- Très bon pouvoir d'adhérence
- Résistant à la chaleur sèche jusqu'à 80 °C
- Résistance nitro (après séchage complet)

Données physiques & chimiques

- Base: Résine spéciale
- Nom de la couleur:
 - gris
 - blanc
- Finition: matte GU
- Efficacité: 400 ML – 1.5 - 2.0 m²
- Sec au toucher: 60 min
- Sec hors poussière: 40 min
- Recouvrable: 3-4 h
- Surfaces: plastics and wood
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 400 ML

Mode d'emploi

Nettoyer soigneusement les surfaces à vernir avec le spray dégraissant DUPLI-COLOR, n° d'art. 478376. La surface doit être sèche exempte de poussière et de graisse. Éliminer impérativement la rouille non adhérente et la peau de laminage. Poncer. Agiter soigneusement la bombe pendant 3 minutes. Effectuer un test de pulvérisation. 2 à 3 pulvérisations. Porter impérativement un masque de protection respiratoire (type A2/P3).

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 21, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.